

## FORMULAIRE D'ABONNEMENT

N° de contrat .....

Contrat effectué par :

Date : / /

### 1- COORDONNEES DE L'ABONNE(E)

M.  Mme  Mlle  Né(e) le : .....

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Photo d'identité en  
couleur

Tél :

Courriel : .....

### 2- PIECES A FOURNIR AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

- Formulaire d'abonnement dûment daté et signé par l'abonné(e) ;
- Un RI.B. (BIC + IBAN) ;
- Formulaire mandat prélèvement SEPA (ce formulaire sera traité informatiquement auprès des hôtesse d'accueil ou du régisseur) ;
- Deux photos d'identité ;
- Un certificat de non contre-indication à la pratique du sport pour les abonnements comprenant les activités de cardio Biking et Activités Fitness si ces activités sont retenues ;
- L'exemplaire des conditions générales (cf verso) accepté et signé. Un 2ème exemplaire est remis à l'abonné(e).

### 3- FORMULES ET TARIFS

Je m'abonne à la formule :

**Pass ACCES HALLE BASSINS** pour un montant de 25.00 € TTC par mois + 30.00 € de droit d'adhésion

Ce PASS comprend l'accès illimité à la halle bassins pendant les ouvertures au public.

**Pass ACCES BALNEO** pour un montant de 31.90 € TTC par mois + 60.00 € de droit d'adhésion

Ce PASS comprend l'accès illimité à l'espace Balnéothérapie et à la Halle Sportive et Ludique dans la limite des places disponibles.

**Pass ACCES CARDIO BIKING** pour un montant de 18.00 € TTC par mois + 20.00 € de droit d'adhésion

Ce PASS comprend l'accès illimité à l'espace Cardio et Biking dans la limite des places disponibles.

**Pass ACCES TOUT INCLUS** pour un montant de 39.90 € TTC par mois + 60.00 € de droit d'adhésion.

Ce PASS comprend l'accès illimité à tous les espaces de l'équipement dans la limite des places disponibles.

**Pass ACTIVITES ILLIMITEES FITNESS + ACCES CARDIO BIKING** pour un montant de 39.90 € TTC par mois + 60.00 € de droit d'adhésion.

Ce PASS comprend l'accès illimité à l'espace Fitness (Pendant les séances coachées) , + Espace cardio et Biking dans la limite des places disponibles.

Le droit d'adhésion et l'abonnement sont payables le jour de l'inscription.

- 1) La carte PASS vous sera remise une fois votre dossier complété. Le premier règlement se fera le jour de la remise du PASS (sous forme de règlement par espèce, chèque ou carte bancaire). Interviendront ensuite les prélèvements mensuels les mois suivant.
- 2) Tarifs susceptible d'être modifiés à tout moment (cf conditions générales de ventes).
- 3) Seules les personnes âgées de + de 18 ans peuvent souscrire aux PASS BALNEO, CARDIO BIKING, FITNESS et TOUT INCLUS.



**1- OBJET DU CONTRAT**

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec le Complexe Aquatique « Les Bains du Lac » lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie et selon un prix indiqué au recto.

**2- CONDITIONS D'ACCES**

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Complexe Aquatique « Les Bains du Lac » et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et l'abonnement.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs<sup>2</sup> spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et le Complexe aquatique « Les Bains du Lac ».

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, le Complexe aquatique « Les Bains du Lac » remettra une carte PASS nominative qui devra être présentée à l'hôtesse d'accueil du Complexe Aquatique « Les Bains du Lac ».

Sur présentation de cette carte, l'hôtesse d'accueil remettra un bracelet-montre à l'Abonné et conservera la carte PASS pendant le temps journalier des activités choisies au sein de l'équipement. Ce bracelet-montre donnant accès aux activités choisies et permet de franchir les tripodes.

A la fin de chaque séance, l'Abonné devra restituer son bracelet à l'hôtesse d'accueil, laquelle restituera en contre partie la carte PASS nominative.

Si l'abonné oublie de restituer son bracelet, la carte PASS sera conservée. Le bracelet sera désactivé et sera facturé.

En cas de perte du bracelet et /ou de la carte PASS, ces derniers seront facturés à l'Abonné au prix de revient.

Ces bracelets ou cartes sont incessibles, intransmissibles et strictement personnels. Ils devront être présentés à toute demande du personnel du complexe Aquatique « Les Bains du Lac ». L'Abonné, muni de son bracelet est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

Deux fermetures techniques occasionnant la fermeture de bassins auront lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 14 jours avant.

En revanche si l'abonné souscrit à l'offre « PASS ACTIVITES ILLIMITEES FITNESS + CARDIO BIKING », il se verra remettre un bracelet en silicone rouge qui sera sa seule propriété et qu'il conservera (moyennant une acquisition au prix de 5 €) qui lui permettra de réserver obligatoirement sa présence aux créneaux d'activités désirés via l'application web DIMS (internet ou borne de réservation au sein du hall des Bains du Lac) sur laquelle il aura été préalablement enregistré

Ce bracelet, nominatif n'est aucunement cessible à une tierce personne sous peine de résiliation et sera conservé par l'abonné.

**3- DUREE ET PRIX**

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée. Tout mois commencé est dû au prorata temporis. L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite par lettre recommandée avec AR au Complexe aquatique « Les Bains du Lac » accompagné obligatoirement de la carte délivrée.

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés à chaque début d'année civile. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Complexe aquatique « Les Bains du Lac » à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers le Complexe Aquatique « Les Bains du Lac » des frais bancaires inhérents à ce rejet.

L'abonnement est matérialisé par une carte d'abonné et un bracelet. Cette carte et ce bracelet sont incessibles, intransmissibles et strictement personnels.

**4- TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT**

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

**5- MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements d'avance le 10 de chaque mois. Le premier versement à la remise de la carte PASS est effectué par règlement en espèce chèque ou carte bancaire.

**6- SUSPENSION**

Il ne peut y avoir aucune suspension de l'abonnement. Toute cessation de l'abonnement serait assimilée à une résiliation (cf article 7)

**7- RESILIATION****7.1 - Résiliation à l'initiative de l'abonné**

L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'Abonné par lettre recommandée avec AR accompagné de la carte PASS adressé au Régisseur du Complexe Aquatique « Les Bains du Lac ». La cessation du contrat se fera dès réception de la lettre recommandée avec AR. Les droits d'adhésion restent acquis par le Complexe Aquatique « Les Bains du Lac ». En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus.

L'Abonnement du mois commencé sera dû.

**7.2 - Résiliation à l'initiative du Complexe Aquatique**

7.2.1 L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Complexe aquatique « Les Bains du Lac » après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non-paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Complexe aquatique « Les Bains du Lac » immédiatement après constat par deux membres du personnel du Complexe aquatique « Les Bains du Lac » pour les motifs suivants :

**En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement :**

En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ; En cas de prêt à toute autre personne de sa carte d'adhésion et/ou son bracelet pendant la séance.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du Complexe aquatique « Les Bains du Lac » entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux (en dehors de la maintenance technique ou fermeture pour cause de manifestations sportives) rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;

En cas de force majeure.

L'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis du mois en cours et l'abonnement sera suspendu pendant la période qui entraîne la fermeture de l'équipement à l'initiative du Complexe Aquatique « Les Bains du Lac ».

7.2.2 - Si l'abonné qui a souscrit à l'offre « PASS ACTIVITES FITNESS + CARDIO BIKING » réserve au moins 4 créneaux d'activités coachées dans le mois (via l'application DIMS) sans être présent ou sans avoir annulé sa présence, ou sans avoir confirmé sa présence au coach, se verra résilier son contrat à l'initiative de l'établissement

**8- RECOMMANDATIONS SANTE - REGLES DE****SECURITE**

Le Complexe aquatique « Les Bains du Lac » attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment le Cardio Biking, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Le Complexe aquatique « Les Bains du Lac » se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

**9- ASSURANCES**

Le Complexe aquatique « Les Bains du Lac » est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des signes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Complexe aquatique « Les Bains du Lac » ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

**10- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs et accueil. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service administratif du Complexe aquatique. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Cf formulaire d'abonnement

Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

La carte d'accès RFID et le bracelet RFID contiennent diverses informations que le Centre aquatique pourra utiliser. Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 « Informatique et Liberté » du 6 Janvier 1978, l'abonné dispose d'un droit d'accès à ces informations et peut en demander la rectification. Si l'abonné ne souhaite pas recevoir de sollicitations commerciales de tiers. Il lui suffit de le signaler à l'accueil.

Pour une autre modalité de paiement, merci de vous adresser à la caisse.

Je certifie l'exactitude des renseignements mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et déclare avoir pris connaissance, avoir compris et accepté les conditions de vente mentionnées ci-dessus.

Fait à :

Le :

Signature :